



## Règlement Général Coupe du Gard 2021 / 2022

### Article 1 – Préambule.

Le comité départemental du Gard organise une « Coupe du Gard » pour les catégories :

- Seniors Féminins et Seniors Masculins
- U18F et U17M,
- U15F et U15M,
- U13F et U13M.

Le règlement sportif du Comité Départemental du Gard est appliqué dans sa totalité. Pour tout point de litige non prévu dans le règlement sportif départemental, c'est le règlement fédéral FFBB qui fait foi.

### Article 2 – Règles de participation des équipes et des joueurs.

Cette compétition est obligatoire, les équipes inscrites en championnat sont automatiquement basculées en coupe du Gard

La compétition est ouverte à toutes les équipes évoluant dans tout les championnats de Pré-National à Départemental.

Concernant les dispositions des équipes, une équipe ayant plusieurs équipes inscrites dans la coupe n'a pas le droit de faire doubler un joueur sur le même tour .

Pour le tour suivant , tout est remis à zéro concernant la configuration des équipes.

A partir des quarts de finales , si il y a plusieurs équipes du même club des listes personnalisées seront demandées, elles seront mis en application jusqu'à la finale et non modifiable.

Les règles des joueurs « brûlés » et « équipes personnalisées » restent applicables pour la Coupe.

### Article 3– Déroulement de l'épreuve, lieu des rencontres.

Les rencontres du premier tour de la compétition sont déterminées par tirage au sort intégral (Avec présence du président et secrétaire générale du comité) .

A partir des Huitièmes de finale, le tirage au sort sera effectué en direct au comité.

En Seniors Masculins , au vu du nombre d'équipe ( 35) , avant les 16 ème de finale il y a un tour préliminaire ( 3 matchs ) afin de d'avoir le nombre exact d'équipe pour pouvoir programmer le 16 ème de finales ( 32 équipes).

### Concernant la programmation des matchs et les dates butoirs:

- tour préliminaire : 20/11
- 1/16 ème de finale : 27 / 11

La coupe se déroule par élimination directe.

Lorsque la salle du groupement sportif recevant est indisponible, après accord des deux équipes et de la Commission Sportive, la rencontre peut se dérouler dans la salle du groupement sportif adverse.

Si un club dispose, dans une catégorie, de trois équipes encore qualifiées pour les quarts de finale, deux d'entre elles seront tirées au sort pour se rencontrer en quart de finale.

Le tableau des rencontres sera modifié en conséquence.

Si un club dispose, dans une catégorie, de deux équipes encore qualifiées pour les demi-finales, elles se rencontrent automatiquement en demi-finale.

Le tableau des rencontres sera modifié en conséquence.

Les finales ont lieu sur terrain déterminé par le comité.

### Article 4 – Handicaps.

En cas de match entre équipes de niveaux différents, un handicap de sera appliqué comme suit :

- 7 points par niveau d'écart pour les catégories jouant en 4x10' (U15 à séniors)
- 5 points par niveau d'écart pour les U13.

Par exemple :

- Match entre une équipe U13M-1 et une équipe U13M-3 : + 10 points pour l'équipe U13M-3
- Match entre une équipe PRN et une équipe DM2 : + 21 points pour l'équipe DM2

Dès le tirage effectué , si il y a 2 niveaux d'écarts l'équipe évoluant dans le championnat le plus faible recevra.

Le niveau d'une équipe sera celui du championnat ou elle évoluait.

### Article 5– Feuille de match.

On utilisera exclusivement le logiciel e-marque fourni par le FFBB.

En cas de match entre équipes de niveaux différents, les points de handicap sont saisis par le marqueur avant le début de la rencontre au compte du capitaine de l'équipe bénéficiant du handicap. Ces points sont également affichés au tableau de marque.

La feuille de marque devra être transférée par la procédure FBI le jour même du match pour permettre la programmation du tour suivant dans FBI et la désignation des arbitres.

La Commission Sportive effectuera les vérifications des feuilles de match de la même manière qu'en championnat.

#### Article 6– Frais d'arbitrage.

Pour chaque rencontre, les frais d'arbitrage sont à la charge des deux groupements sportifs concernés par la rencontre et ils seront réglés directement aux arbitres le jour de la rencontre.

#### Article 7 – Dispositions diverses.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le bureau du Comité.